

### HAÏTI : Une longue histoire de solidarité

Les liens de solidarité et d'amitié entre les membres du GAS et Haïti remontent à l'origine de notre association. Ils se sont renforcés au fil des événements. Dans les années 1979 à 1986, Serge Gilles était directeur du Foyer Cimade à Massy et Betty, son épouse, était son assistante au bureau d'accueil. Duly Brutus travaillait à la Cimade à Paris, et son frère André était engagé auprès des réfugiés haïtiens en Guyane où ils vivaient très nombreux, réfugiés ou travailleurs clandestins. Au cours de ces dernières années de la dictature de Duvalier fils, les Haïtiens continuaient à arriver en France ; ils étaient accueillis à la Cimade et hébergés à Massy. Beaucoup obtenaient le statut de réfugié. Le Centre de Massy sollicitait alors le GAS pour des hébergements de sortie. Ainsi, se souvient Marguerite, un ou deux jeunes couples de Haïtiens ont pu obtenir un logement. Accueil et Soutien, association sœur, apportait sa caution solidaire à la signature du bail.

En 1985, au départ en retraite de l'intendante du Foyer, l'amitié et la confiance réciproque entre Serge et Jean Chavanes ont amené le président du GAS à accepter de remplacer Pascaline pour la partie comptable de son poste, - sous forme de bénévolat à mi temps - assisté par Claire-Lise Ott, qui s'occupait à temps partiel, des aspects domestiques de l'intendance ! En mars 1986, un mois à peine après le départ de Duvalier le 7 février, les quatre salariés haïtiens de la Cimade sont rentrés au pays, espérant pouvoir apporter une contribution à la vie politique. A cette époque charnière de transition démocratique, l'armée est toujours au pouvoir et cherche par tous les moyens à empêcher la société civile de s'organiser et de se prendre en main. La situation reste donc instable, coupée par des épisodes violents et des tentatives de coups d'Etat. Malgré tout, la période 1986-90 marque une vraie naissance démocratique : création de nombreux partis politiques, syndicats, comités paysans, organisations populaires, associations professionnelles. Nos amis réfugiés organisent parallèlement leur projet politique et leur travail de réinsertion professionnelle, d'abord au sein du SOE, ONG haïtienne créée depuis 1977 par la Cimade, puis de la Fonjafé. Ils se donnent pour objectif la réinsertion

### Michelle

Michelle Chavanes nous a quittés le 29 décembre dernier, 5 ans après Jean, son mari. En 1979, avec quelques amis rassemblés autour d'une exilée argentine, ils avaient fondé le GAS et ensuite y avaient consacré leur vie. Leur confiance en l'homme et leur volonté de voir les droits humains respectés sont aujourd'hui encore le ressort de notre action auprès des réfugiés politiques.



dans leurs régions d'origine des nombreux Haïtiens rentrant dans leur pays par un appui à la formation, l'emploi, et les soins de santé primaire, à partir de Centres d'intégration régionale. Les relations avec leur terre d'asile se poursuivent par des réunions d'information, organisées par le GAS à chaque passage à Paris des anciens réfugiés haïtiens, ou par des aides ponctuelles.

1991-2004 : Période troublée par les luttes entre Aristide, les militaires, l'opposition démocratique. L'embargo international appauvrit davantage le pays. Au premier départ d'Aristide, en 1995 et l'élection de Préval, puis après les élections de 2000 qui remettent Aristide en selle (5 % de votants), sa volonté de museler toute opposition s'amplifie. Des manifestations de rues pendant plus de dix-huit mois aboutissent enfin à son départ en exil en 2004. Deux vagues nouvelles de réfugiés sont accueillies par le GAS durant cette période : des militants politiques, souvent observateurs dans les bureaux de vote, dont l'arrivée en France est signalée par les leaders de l'opposition et par un appel de l'Ambassade de France qui leur accorde des visas d'entrée. Ils sont accueillis à l'aéroport par Marguerite. Puis, la pression s'amplifiant, ce sont plusieurs journalistes de radios qui sont obligés de partir ; ils sont hébergés dans nos logements.

Ainsi, durant toute l'histoire du GAS, des liens de solidarité se sont poursuivis avec Haïti. Une fois encore, après le séisme du 12 janvier, le GAS a répondu présent aux côtés de ce peuple si durement frappé.

## La Coordination Française du Droit d'Asile se mobilise pour un accueil décent des demandeurs d'asile

Les associations membres de la CFDA se mobilisent pour dénoncer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

**Afin de rappeler aux autorités leurs obligations et faire respecter les droits des demandeurs d'asile, seront organisés dans plusieurs villes de France le 3 mai 2010:**

- **des rassemblements** devant les préfectures ou l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), - **des dépôts collectifs de recours** devant les tribunaux administratifs.

En France, des centaines de demandeurs d'asile sont contraints de dormir dehors ou de squatter des bâtiments en dépit des obligations fixées par la directive européenne sur l'accueil et malgré les engagements du ministre de l'Immigration devant les parlementaires « de ne pas manquer à ses devoirs en matière d'asile ». Ces conditions de vie ont notamment pour conséquence une dégradation importante de l'accès aux soins et du suivi du traitement des personnes malades.

**L'accueil des demandeurs d'asile est dans une situation de grave crise pour plusieurs raisons :**

- **La régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile a aggravé les conditions de leur accueil.** L'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), qui depuis le 1er janvier 2010 pilote et finance le dispositif de premier accueil, conçoit à minima ses missions et l'Etat se décharge de ses obligations en orientant les demandeurs vers les associations pour trouver une domiciliation ou un hébergement, des bons alimentaires ou de transport et pour aider les demandeurs dans leurs démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). - **Plus de 15 000 personnes sont en attente d'une entrée dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA)** en raison de l'engorgement du dispositif d'accueil. Les 1 000 places qui devraient être créées en 2010 ne suffiront pas et il y a en outre un manque cruel de places pour l'accueil des réfugiés. Faute d'une réflexion sur le rôle de ces structures et sur les modalités de sortie digne des réfugiés et des déboutés, la gestion bureaucratique par l'OFII des admissions et des sorties de CADA – entraînant des pressions financières sur les centres- conduit à une impasse. - **Pour ceux qui ne sont pas hébergés en CADA, l'allocation temporaire d'attente (environ 320 €/mois) est insuffisante** pour survivre et l'accès au travail fortement limité, réduisant à peau de chagrin les possibilités d'autonomie. - **L'utilisation excessive des procédures Dublin II et prioritaire** (plus d'un tiers des demandes traitées en 2009, notamment les ressortissants de pays d'origine « sûrs ») conduit à priver de fait les demandeurs de conditions matérielles d'accueil décentes (pas accès aux CADA ni en pratique à l'ATA).

Cette situation est contraire aux obligations de la France et fait l'objet de condamnations par les juridictions administratives. Elle s'ajoute à la grave crise des mal logés, créant une concurrence malsaine entre exclus.

### Revendications de la CFDA :

- L'autonomie des demandeurs d'asile doit être garantie pendant la procédure : le droit au travail doit être réel et l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la langue doit être immédiat.
- Les aides financières doivent être versées dès la première démarche de demande d'asile et pendant toute la procédure et être d'un niveau permettant de vivre dignement
- Le système français d'hébergement pour les demandeurs d'asile doit être rétabli il est nécessaire de créer rapidement de nouvelles places de CADA afin de loger ceux qui en ont cruellement besoin.

## 23 familles tarnaises ont caché des réfugiés

En 2008 un groupe de Tchétchènes entrés en Union Européenne par la Pologne a atterri à Albi. Parmi eux, une veuve avec un enfant et un couple et ses deux enfants ont été accueillis par des habitants qui les ont cachés jusqu'à ce que 18 mois écoulés leur permettent de sortir de leur clandestinité et de demander l'asile.

S'ils avaient été renvoyés en Pologne (en application de la législation Dublin 2) le risque encouru par les Tchétchènes aurait été vital en raison de la présence des hommes de main du Président pro-russe Kadirov.

Il y avait un risque aussi pour les hébergeurs d'être poursuivis pour « aide à étrangers en situation irrégulière ». Ils ont reçu le soutien d'élus de plusieurs communes (de droite et de gauche) et de l'Archevêque d'Albi.

## Condamnée pour avoir logé des réfugiés

La propriétaire de deux logements à Vincennes a loué en 2007 deux appartements à France Terre d'asile (FTDA). L'association y avait installé des personnes bénéficiant du statut de réfugié en attendant un relogement durable. En 2008 les co-propriétaires de l'immeuble ont saisi la justice demandant la résiliation du bail au nom des règles d'occupation bourgeoise des lieux.

Le tribunal de grande instance de Créteil a refusé mais il a donné raison aux co-propriétaires, condamnant la propriétaire à 8 000 € de dommages et intérêts. FTDA fait appel de ce jugement et va saisir la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations) : « La notion d'occupation bourgeoise sert ici une pratique discriminatoire qui est liée à l'origine des occupants ».

## Amnesty International : « L'Europe doit rompre le cycle de la discrimination envers les Roms »

Amnesty International appelle l'Union européenne (UE) et ses États membres à prendre des mesures concrètes pour rompre le cycle de la discrimination, de la pauvreté et de l'exclusion que subissent les communautés roms en Europe.

À la veille du deuxième sommet européen sur l'inclusion des Roms, qui s'est tenu à Cordoue (Espagne) jeudi 8 avril 2010, Amnesty International a engagé l'UE à mettre au point une stratégie globale pour garantir aux Roms l'égalité et la non-discrimination.

« Malgré la discrimination systématique envers les millions de Roms vivant sur le continent, l'UE n'amène pas les autorités nationales à rendre des comptes lorsqu'elles n'assument pas leurs responsabilités », a déclaré Claudio Cordone, secrétaire général par intérim d'Amnesty International. « Les dirigeants de l'UE doivent adopter un plan d'action concret pour lutter contre les atteintes aux droits humains subies par les communautés roms. Ils doivent dénoncer les attaques racistes et les propos haineux, ainsi qu'apporter des mesures concrètes pour mettre fin à la discrimination dans l'accès au logement, à l'éducation, à la santé et à l'emploi ».

Amnesty International, comme d'autres organisations non gouvernementales roms ou autres, a montré que les autorités de certains pays d'Europe ne protègent pas les communautés roms des discriminations imputables aux acteurs tant publics que privés. L'organisation a attiré l'attention sur le fait que les États, à maintes reprises, n'ont pas pris de mesures pour mettre fin à la ségrégation dont sont victimes les enfants roms au sein du système scolaire et pour garantir le droit des communautés roms

à un logement convenable. Le document d'Amnesty international intitulé Halte aux expulsions forcées de Roms en Europe, publié le mercredi 7 avril, met en évidence la façon dont les communautés roms sont expulsées de force. Vivant dans des quartiers délaissés, elles sont souvent expulsées sans préavis adéquat ni consultation préalable et sans qu'aucune solution de relogement leur soit proposée. Par conséquent, les victimes d'expulsions forcées se retrouvent généralement sans abri ou dans des conditions de logement et de vie déplorables. Beaucoup perdent en outre leurs biens et l'accès éventuel qu'elles avaient à l'éducation, aux sources d'emploi et aux services publics.

Le document d'Amnesty International révèle comment des États européens tels que la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Roumanie et la Serbie procèdent à des expulsions forcées en violation de leurs obligations au regard du droit international. En ne fournissant pas de solution de relogement convenable aux Roms ou en les réinstallant dans des quartiers isolés, ils perpétuent la ségrégation dont souffrent les communautés roms.

« Les Roms sont des citoyens d'Europe et les dirigeants européens doivent veiller à ce qu'ils aient les mêmes droits et devoirs que leurs compatriotes. Il ne peut y avoir de citoyens de seconde zone dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », a souligné Claudio Cordone. « Lors du sommet de Cordoue, il faut que les dirigeants de l'UE élaborent une politique européenne cohérente pour lutter contre la discrimination envers les Roms en Europe. Ils doivent manifester une volonté politique de faire de l'inclusion des Roms une réalité ».

### Attaque d'un camp de Roms à Massy

Le 8 mars dans l'après midi, un camp rassemblant à Massy environ 200 Roms a été violemment attaqué, probablement par d'autres gens du voyage. La police municipale présente serait restée passive. A l'initiative de la mairie, les familles ont été regroupées dans un gymnase avec interdiction provisoire de le quitter, en dehors de tout cadre juridique. En deux jours 240 personnes ont été « rapatriées » en Roumanie dans le cadre de l'aide au retour humanitaire, s'élevant entre 200 et 300 € par personne.

Parmi ces personnes figurent une dizaine de mineurs isolés dont l'expulsion est totalement interdite. Seul un rapatriement pourrait être envisagé sous le contrôle du juge des enfants. Loin de chercher à les protéger, les pouvoirs publics profitent de cette situation pour faire pression sur les familles en les incitant fortement au départ, alors que le Tribunal de Grande Instance d'Evry leur avait donné raison. La mairie voulait déjà les expulser alors que la décision de la Cour d'appel n'était pas encore tombée.

Ce cas particulier confirme le point de vue de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui critique les politiques discriminatoires à l'égard des Roms qui sont renvoyés de force dans des pays où ils peuvent être exposés à des violations des droits humains.



## Le grand échec du mur entre les USA et le Mexique

« Plus de trois ans après, la grande barrière de la frontière mexicaine et ses mouchards high-tech ne parvient pas à stopper l'afflux des émigrés, attirés par l'Eldorado américain. Elle devait être totalement effective en 2011, et ne le sera pas avant 2017... Et encore ».



Au prix de 3,5 milliards de dollars, la clôture bricolée faite de grilles et de plaques de métal a été, depuis 3 ans, traversée 3 000 fois, découpée ou trouée à 1300 reprises.

Le nouveau projet s'accompagne d'un investissement de plus de 8 milliards de dollars dans une surveillance électronique de nouvelle génération. Le système testé sur 50 km se révèle un échec cuisant car les radars nouvelle génération multiplient les alertes au moindre mouvement d'arbre ou d'animal et la police, impuissante assiste devant ses écrans dernier cri au défilé des clandestins, immigrants ou trafiquants de drogue qui expédient des leurres dans les champs de radars et passent à 10 km plus loin.

Le temps de réponse des satellites coordinateurs de l'ensemble apparaît incompatible avec la rapidité des mouvements humains. La fermeture totale des frontières est un leurre même si certains s'échinent à ne pas vouloir le croire...

## Le Chili adopte une législation nationale pour les réfugiés

Une nouvelle loi proposée par la Présidente Michelle Bachelet en avril 2009 vient d'être adoptée par le Sénat alors que celle-ci quitte le pouvoir pour être remplacée par Sebastian Pinera.

La loi inclut la définition universelle et régionale de qui est un réfugié et en délimite les garanties et obligations, elle régularise les procédures et directives pour la détermination du statut.

Elle ajoute à la réputation de l'Amérique du Sud en tant que havre de paix pour des personnes obligées de fuir leur pays d'origine.

Cette sollicitude pour les personnes déplacées de force fait partie intégrante du « plan d'action de Mexico » adopté par 20 pays de la région en 2004 pour protéger les réfugiés en Amérique latine et leur trouver des solutions durables.

## L'afflux des réfugiés vers les pays riches est un mythe selon l'ONU

« La notion selon laquelle il y a une marée de demandeurs d'asile envahissant les pays riches est un mythe », a déclaré le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Antonio Guterres.

Sur les 377 000 demandes d'asile en 2009 dans 44 pays industrialisés (même chiffre qu'en 2008) le tiers a été déposé aux Etats-Unis, en France et au Canada.

La France a reçu 42 000 demandes, soit une sur dix déposée dans le monde industrialisé. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2007 en raison d'une hausse des demandes présentées par les Serbes en grande partie originaires du Kosovo, selon le HCR.

Dans le rapport de l'UNHCR publié en mars 2010, il est dit que le nombre des demandeurs d'asile dans le monde est resté stable en 2009 par rapport à 2008.

L'an dernier, les Afghans ont été les plus nombreux à demander l'asile avec 26 800 requêtes, soit une augmentation de 45% par rapport à 2008. Les Irakiens arrivent au deuxième rang avec 24 000 demandes, en baisse de 40%, alors que les Somaliens se placent en troisième position avec 22 600 demandes (+3%). Parmi les principaux pays d'origine se trouvent également la Russie (20 400), la Chine (20 100), la Serbie (18 600, surtout du Kosovo) et le Nigéria (13 300); puis l'Iran (11 500), le Pakistan (11 200), la Géorgie (11 000) et l'Erythrée (10 200).

Les Etats-Unis sont les plus sollicités. Le second pays de destination a été la France, un pays ayant reçu 42 000 demandes d'asile en 2009, en hausse de 19% par rapport à 2008, du fait de l'augmentation des demandes déposées par des citoyens du Kosovo.

Le Canada arrive en troisième position avec 33 000 demandes d'asile, en baisse de 10%. On trouve ensuite le Royaume-Uni, avec une baisse des demandes d'asile à 29 800. Les demandes d'asile en Allemagne ont augmenté de 25% avec 27 600 demandes déposées en 2009. Suivent la Suède, l'Italie, la Norvège, la Belgique et la Grèce parmi les dix premiers pays de destination.